



## carte de sejour temporaire visiteur

Par **Nath160865**, le **16/07/2019** à **03:35**

bonjour , mon mari et moi accueillons un Indien , il a obtenu un visa long sejour temporaire de type D pour 6 mois . Est il possible d obtenir une carte de sejour visiteur , si mon mari et moi s engageons à subvenir à ses besoins ? je vous remercie par avance de votre reponse .  
Cordialement Mme Jay

Par **youris**, le **16/07/2019** à **09:30**

bonjour,

le visiteur étranger doit s'engager à ne pas travailler et doit disposer de ressources suffisantes.

Le montant minimal des ressources exigé pour une personne seule est de 1 204 € nets mensuels, sur une année

L'étranger doit en outre justifier de la possession d'une assurance maladie couvrant la durée de son séjour.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F302>

salutations

Par **Nath160865**, le **16/07/2019** à **09:49**

Bonjour ,

Merci pour votre réponse .

Si je comprends bien les ressources de mon mari ainsi que les miennes ne vont pas permettre d'obtenir la carte de séjour visiteur .

Ceci dit , le texte dit ceci : Il peut s'agir de vos propres ressources (rentes ou pensions, revenus immobiliers, etc.) ou de celles d'un membre de votre famille. Vous pouvez présenter

des attestations bancaires ou des cautions ou des preuves de revenus fournies par des personnes solvables. ( preuves de revenus fournies par des personnes solvables ) .

Pensez vous qu'en fournissant nos bulletins de salaires , taxe d'imposition ... Nous pourrions obtenir la carte de séjour pour ce jeune Indien ?

Je vous remercie par avance , Cordialement Nathalie

Par **youris**, le **16/07/2019** à **11:54**

ce sera selon vos revenus et à l'appréciation de la préfecture.

mais ce qui est important car cela peut entraîner des dépenses énormes, c'est la couverture maladie qui est exigée.